



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Direction de la Réglementation et des Libertés  
Publiques  
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

**ARRETE** modificatif  
**de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant  
constitution de la commission départementale de  
recensement des votes pour l'élection des conseillers  
régionaux des 6 et 13 décembre 2015**

Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.359 et R.189 et R.189-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 18 janvier 2013 portant nomination de M. Simon FETET en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du Président de la République du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 conférant délégation de signature à M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu la circulaire NOR/INTA/1521844C du ministre de l'intérieur du 7 octobre 2015 relative à l'organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant constitution de la commission départementale de recensement des votes pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, en date du 23 novembre 2015;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant constitution de la commission départementale de recensement des votes pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015 est modifié ainsi qu'il suit (les modifications figurent en caractères gras) :

.../...

ARTICLE 1 : La commission départementale de recensement des votes des Deux-Sèvres, pour l'élection des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015, est composée comme suit :

1er tour de scrutin le 6 décembre 2015:

Président :

- Mme Nathalie PIGNON, présidente du tribunal de grande instance de Niort, présidente titulaire,
- Mme Martine PETREAULT, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Niort, présidente suppléante.

Membres :

- Mme Sylvie BORDAT, vice-présidente au tribunal de grande instance de Niort, membre titulaire,
- M. Mathieu AURIOL, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Niort, membre titulaire,
- M. Olivier ABRAM, juge chargé du service du tribunal d'instance de Bressuire, membre suppléant,
- Mme Isabelle GAILLARD, juge chargée du service du tribunal d'instance de Niort, membre suppléant,
- Mme Agnès JARRY, Conseillère départementale du canton de Niort 3, membre titulaire,
- **Mme Elodie TRUONG, Conseillère départementale du canton de Niort 2, membre suppléant,**
- Mme Brigitte DELTEIL, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques à la Préfecture, membre titulaire et M. Bruno BOURREAU, chef de Bureau des Elections de la Préfecture de Niort, membre suppléant.

2ème tour de scrutin le 13 décembre 2015:

Président :

- Mme Cécile SOUCHET, vice-présidente au tribunal de grande instance de Niort chargée de l'application des peines, présidente titulaire,
- Mme Nathalie PIGNON, présidente du tribunal de grande instance de Niort, présidente suppléante,

Membres:

- Mme Martine PETREAULT, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Niort, membre titulaire
- Mme Isabelle GAILLARD, juge chargée du service du tribunal d'instance de Niort, membre titulaire,
- Mme Anne MATTEI, vice-présidente au tribunal de grande instance de Niort chargée des fonctions de juge des enfants, membre suppléant,
- M. Mathieu AURIOL, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Niort, membre suppléant,
- Mme Agnès JARRY, Conseillère départementale du canton de Niort 3, membre titulaire,
- **Mme Elodie TRUONG, Conseillère départementale du canton de Niort 2, membre suppléant,**
- Mme Brigitte DELTEIL, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques à la Préfecture, membre titulaire et M. Bruno BOURREAU, chef de Bureau des Elections de la Préfecture de Niort, membre suppléant.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

NIORT, le 4 décembre 2015

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général de la préfecture,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a 'F' and a 'T'.

Simon FETET

10  
11  
12  
13  
14